

Séance du 4 mars 2008

1°) Compte-rendu séance précédente

2°) Compte Administratif 2007

Présents (7/8) : PENATO Frédérique, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, RIEU Patrice, GALIN Jean-Pierre, CHARRUE Gaëlle, ANE François

Absent excusé : BERTHOUMIEUX Jacque, donne procuration à Mr SOUQUET Vincent

Adopté

Monsieur SOUQUET, Adjoint, préside la séance et présente le résultat de gestion 2007 (voir vues d'ensemble et détaillées en annexe au compte-rendu) pour le budget principal, en accord avec le compte de gestion de la Trésorerie Générale :

	Résultat clôture exercice 2006	Part affecté à l'investissement exercice 2007	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2006
Investissement	-122 401,82	0	-37 113,59	- 159 515,41
Fonctionnement	+153 917,00	(-) 122 401,82	+ 68 159,99	+ 99 675,17
Solde	+ 31 515,18	(-) 122 401,82	+ 31 046,40	- 59 840,24

Crédits utilisés en 2007, globalement par section :

Total par section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat /solde 2007	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement non réalisé techniquement	Déficits ou excédents reportés de 2006	Solde réel Consolidé 2007
Investissement	261 126,29	224 012,70	- 37 113,59	+ 92 487,34	-122 401,82	- 67 028,07
Fonctionnement	267 321,58	335 481,57	+ 68 159,99	- 92 487,34	+ 31 515,18	+ 7 187,83

Commentaires :

Le solde réel de - 59 840,24 € correspond au déficit de la section d'investissement et s'explique par les retards de paiement des subventions (qui ne seront perçues qu'en 2008).

Il est en fait de - 68 664,97 € en tenant compte d'un emprunt de 8 824,73 € (4 040,05 int+ 4784,68cap) qui, au lieu d'être payé fin 2007 a été payé début janvier 2008 suite à un dépassement de crédit (400 € de frais financiers et intérêt variable d'un emprunt à la hausse) : La date limite du 20 décembre étant dépassée la commune n'a pas eu le temps matériel d'effectuer le virement de crédit.

Liste des subventions en attente sur des factures payées en 2007 :

INTERREG	Europe	16 340,00
Accrobranches	Etat	4 371,20
Accrobranches	Région	6 556,80
Superette	FISAC Etat	3 950
Superette	FDAL Département	2 000
Filière Bois	ADEME	1610
Filière bois	Département	350
FDAL Toitures	Département	2 280
PPM1	Région	2 854,93
PPM2	Région	283,48
PPM2	Département	418

TOTAL : 41 014,41 €

Frais engagés pour cinéma :

Cinéma Etude de marché	Partenaires : Region + Dept+ CNC + C de C	3 588,00
Cinéma Etude APS	Idem	10 764,00
Cinéma Appel d'offre MO et DSP en 2007	et conseil Avocat	9 838,83

TOTAL : 24 190,43

Si le cinéma est lancé, le financement prévu permet la récupération de cette somme et le déficit est comblé .

Si le cinéma ne se fait pas les ressources proviendront de

TVA Accrobranches 2007	Droit à déduction	6 829,54
TVA 2006	Rentrée en février 2008	26 749,42
	Total :	33 578,96

Le Compte Administratif du budget principal, mis au vote, est adopté à l'unanimité (7 voix dont une procuration, le Maire ne participe pas au vote).

Budgets Annexe :

Pour le budget annexe **d'aide sociale (CCAS)**, peu utilisé, le résultat constaté est de :

	Résultat 2005
Investissement	+ 0,00
Fonctionnement	+ 136,76

Le CA 2007 du CCAS est adopté à l'unanimité des présents

La perception demande à Monsieur le Maire de faire préciser par le Conseil les sommes affectées spécifiquement aux programmes d'investissement dont les travaux sont en cours pour régler les factures en instance.

Le Conseil précise (unanimité) qu'il s'agit :

- du programme « accrobranches » auquel sera affecté en 2008 les 21 718,50 € de restes à réaliser et dont il convient de payer la facture en cours de 8 601,15 € de l'entreprise GALLARDO pour le sanitaire des thermes
- du programme « commerces-OMPCA » concernant la mise en place de la climatisation à la superette : Il convient de prévoir la somme de 6 970,41 € correspondant à la mise aux normes par l'entreprise ARAGON, du tableau de distribution électrique, après la mise en service du courant Force pour la pompe à chaleur, action recommandée par EDF et l'entreprise DUCLOS et pouvant affecter la sécurité de toute la résidence de l'Ars.

En fonctionnement, outre les factures en cours de 2008, Monsieur le Maire rappelle les petites subventions votées en 2007 pour diverses associations (ski club, Judo, Club des aînés, MJC d'Oust, amicales personnel, anciens combattants, Théâtre) et non réalisées, à tort, par manque de temps dans les opérations de fin d'année, qui seront à la diligence du prochain Conseil.

3°) Précisions sur la délibération du Conseil précédent autorisant le paiement de factures avant l'adoption du BP 2008

4°) Compte-rendu du Conseil Communautaire

Le Conseil de la Communauté des Communes a voté le Compte administratif 2007 et le budget 2008 avec les mêmes recettes fiscales qu'en 2007. Le prochain Conseil votera les nouveaux taux appliqués aux nouvelles bases. Les taux de la taxe sur les ordures ménagères ont augmenté de 5,8%. Mr le Président a informé le Conseil de l'action engagé contre le bailleur du bar restaurant « La Cascade » qui n'a pas respecté les termes du contrat de bail et dont la structure est restée fermée dans la période de plus forte fréquentation (15 août) de l'établissement thermal. Enfin un point a été fait sur l'atelier d'Ercé qui est en cours de vente à un porteur de projet pour la fabrication de plaquettes et de granulés bois dans le cadre de la filière bois.

5°) Cinéma d'Arts et d'essais

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement acquis pour la réalisation d'un cinéma d'Arts et d'Essais

Dépenses en €	Montant € HT	Montant TTC	Ressources	Montant €	% du HT
Travaux bâtiment	275 000	328 900			
Aménagements et/branchements/ Divers et imprévus	82 500	98 670	Etat	0	
Equipements	60 450	72 298	Région	121 205	25%
Maîtrise d'œuvre	66 872	79 979	Département	96 670	20%HT
			CNC	50 000	10,3%HT
			Communauté des Communes	20 000	4,1%
			Autofinancement commune	196 947	
			TVA récupérable	95 025	
Totaux	484 822	579 847		579 847	

Une subvention complémentaire a été demandée à l'Etat (72 723), via le contrat de pôle touristique du Haut Couserans, en direction du Commissariat de massif (ligne budgétaire « attractivité du territoire ») mais déjà le taux de subventionnement acquis (59,4%) dépasse largement la norme des dossiers de contrat de pôle (50% maximum)

Monsieur le Maire rappelle l'urgence d'une prise de décision, les délais impartis pour l'octroi des subventions de la Région, du CNC, du Département étant dépassés (des prorogations doivent être demandées dès maintenant).

Il rappelle la proposition de la Commission d'appel d'offre réunie le 3 juillet 2007 de retenir l'offre des cabinets « Atelier Urbain » de Mr SEGUI et de Mme VERGNES pour la maîtrise d'œuvre, mieux disant pour un montant de 44 993,52 € TTC (37 620 €HT). Les architectes contactés maintiennent leur offre malgré le dépassement de délais (offre valable pour 120 jours dans l'appel d'offre, prolongée pour 8 mois).

Il informe le Conseil de la proposition de la Caisse du Crédit Agricole d'un prêt d'un montant de 175 000 €, à un taux de 4,99%, pour une durée de 25 ans, avec déblocage d'une première tranche à 121 000 € pouvant être consolidée selon résultat de la subvention d'Etat Cet emprunt, avec un différé de 1 an pour la première annuité, viendrait en relais en 2010 de 3 emprunts qui se terminent en 2009 avec une baisse des annuités d'emprunt de 27 138 €.

Il rappelle la fin de la négociation (qui a duré 8 mois) du contrat de Délégation de Service Public avec affermage et aux risques et périls pour le délégataire, pour la gestion du cinéma, négociation menée avec le seul candidat, l'association CINE-AULUS, représentée par son Président Mr MALACARNET et affiliée par contrat de collaboration à la société Félicité Films détentrice de la marque UTOPIA.

(voir copie jointe du contrat de DSP).

Il rappelle le rapport de diagnostic établi par la commission de Service Public proposant une réponse positive à cette offre.

Il demande donc au Conseil un vote de principe sur l'ensemble du dossier :

- plan de financement acquis
- choix du maître d'œuvre, les cabinets SEGUI et VERGNES
- Choix du délégataire, l'association CINE-AULUS affiliée par convention spécifique au réseau UTOPIA
- Acceptation de l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de 175 000 € avec une première tranche débloquée de 121 000 € pouvant être consolidée à ce niveau

Il propose, quant aux modalités d'exécution, de laisser au prochain Maire et au prochain Conseil Municipal le soin de confirmer, d'infirmer ou de renégocier tous les éléments du projet cités ci-dessus

Le Conseil (6 pour dont 1 procuration, 0 contre, 2 abstentions) :

- **approuve** les propositions (plan de financement, choix du maître d'œuvre, choix du délégataire, acceptation de l'offre bancaire)
- **conclue** au bouclage du dossier cinéma pour ce qui le concerne
- **demande** à Monsieur le Maire de laisser à son successeur, mandaté par le nouveau Conseil Municipal, le soin de signer, de ne pas signer ou de renégocier les différents contrats

<p>6°) Bail appartement de la Poste et avancement Agence Postale</p>	<p>La POSTE, par ses responsables départementaux et locaux, a informé la Municipalité qu'elle n'avait plus d'usage de l'appartement de fonction et donc qu'elle demandait que celui-ci soit sorti du bail actuel.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle (dernier compte rendu) qu'un accord a été trouvé avec le locataire actuel, Mr Delestaing, receveur à la retraite, pour que celui-ci reste, à titre transitoire et exceptionnel, dans cet appartement, le temps de réaliser un projet de relogement de sa famille.</p> <p>Après lecture du projet de bail, le Conseil (unanimité) mandate Mr le Maire pour signer ce bail avec les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • loyer de 370 € revalorisé selon indice INSEE • durée à titre transitoire et exceptionnel de 2 ans et 4 mois à compter de 1^{er} janvier 2008 <p>Agence Postale : Monsieur le Maire rappelle la position de la Municipalité qui est ouverte à l'ouverture de négociations avec la Poste dans les locaux de la Médiathèque aux conditions suivantes :</p> <p>1°) Mise en place d'un distributeur bancaire 24h/24 2°) Prise en charge des travaux de sécurisation et d'adaptation des locaux de la Médiathèque 3°) Bail de 18 ans (et non 9 ans) 4°) Indemnité versée à la Commune de 937 € /mois pendant toute la durée du bail 5°) accord des responsables de la bibliothèque départementale et participation de celle-ci, avec La Poste et la Commune, au jury de recrutement d'un mi-temps.</p> <p>Un conseiller insiste sur l'évolution à la baisse du trafic postal (faible population, usage des nouvelles technologies, tendance irréversible de la Poste à vouloir être une banque comme les autres et aussi, dans le cas de cette opération, l'impact sur la gestion du personnel (recrutement d'un mi-temps d'emploi territorial)</p> <p>Une prochaine réunion est prévue le 12 mars à 10 heures à la Mairie.</p>
<p>7°) Achat terrain de la Mutuelle de la Police</p>	<p>Monsieur le Maire vient de signer ce jour, comme mandaté par le Conseil, l'acte notarié rendant propriétaire la Commune de la parcelle A N°2676 sise à l'entrée du village au lieu dit « les Illes », pour 1€ symbolique demandé par l'ancien propriétaire, la Mutuelle de la Police.</p>
<p>8°) subventions FRI, FDAL et filière bois</p>	<p>Pour le FDAL Monsieur le Maire préparera pour le prochain Conseil Municipal un dossier de demande de subvention auprès du Département comprenant la rénovation de toitures de châlets au village de vacances</p> <p>Pour le FRI : Idem les toitures plus l'acquisition de terrains dans le triangle chemin de la Poste et de la Gare pour des aménagements de parking, selon les négociations en cours avec les propriétaires.</p> <p>Pour la filière bois, le dossier de demande de subvention pour l'étude de faisabilité, qui suit le pré-diagnostic déjà réalisé et qui est à la disposition des élus et de la population à la Mairie. sera envoyé au département et à l'ADEME, avec le devis le moins cher sélectionné par la commission d'appel d'offre.</p>
<p>8°) Eboulement du chemin de Ruguère</p>	<p>Le montant des travaux, établi par le service du RTM, est évalué à 11 200 € HT.</p> <p>Les subventions viennent d'être notifiées (Etat et FEADER : 7840 €, Département 1 120 €)</p> <p>Les travaux n'ont pu être engagés avant la réception de ces arrêtés et donc le souhait des assurances (de la Commune et du tiers concerné par les éboulements) de voir les travaux commencer fin 2007 ne pouvait être réalisé. Le prochain conseil devra prendre contact avec le RTM pour la programmation des travaux.</p>

